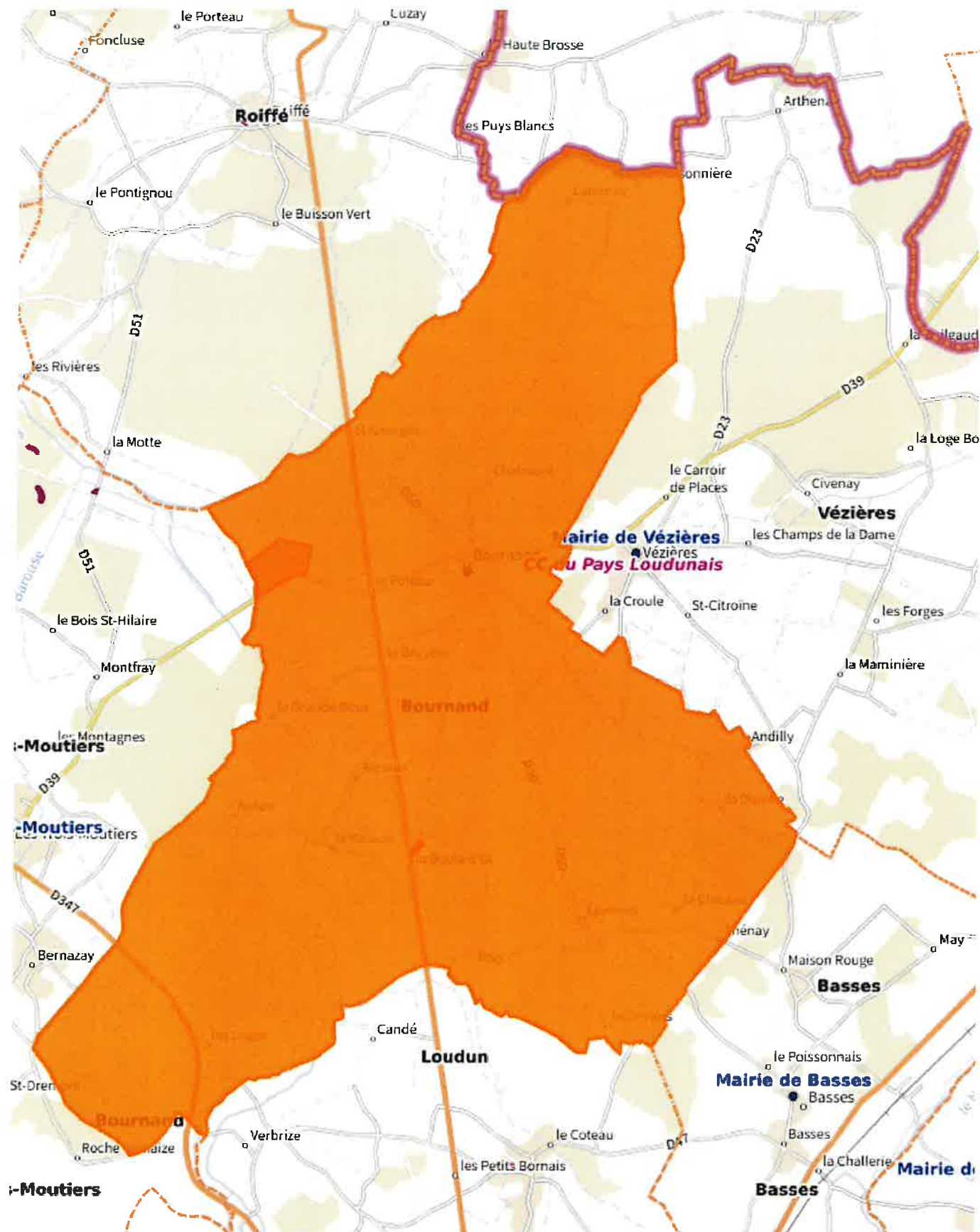


Carte des Zones d'Accélération d'Énergie Renouvelable - Commune de BOURNAND 86120



Sur l'ensemble de la commune :

- Photovoltaïques sur toutes les toitures (maisons individuelles, dépendances ou bâtiments agricoles)
- Agrivoltaïques (limitée aux zones non constructibles et agricoles, en évitant les entrées et sorties de bourg par la D39, D50 et rue du stade.

Sur zone délimitée :

- Photovoltaïques sur parking de + de 500 m² (Parking de la Boule d'Or)
- Méthanisation